



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 34

Mercredi 20 septembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Membres:

1. M^{me} Annie Burkhalter
2. M^{me} Justine Flückiger
3. M^{me} Cléa Freudiger
4. M. Stefano Elia
5. M. Arnold Fleury
6. M. Marcel Gerber

Suppléant-e-s:

1. M^{me} Justine Forster
2. M. Gabriele Fragnoli
3. M. Lionel Frossard

Membres chargé-e-s du dépouillement informatique:

1. M^{me} Nadia Känzig
2. M^{me} Sandra Schneeberger
3. M^{me} Céline Zwahlen
4. M. Raymond Musy
5. M. Justin Schnyder
6. M. Giovanni Valentino

Court, le 20 septembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Blocage temporaire de routes

Travaux dans le secteur Chavanney

En raison de travaux sur la route située à proximité de la ferme de Chavanney, les routes de la Binz et de Chaluet seront bloquées au trafic le **lundi 2 octobre 2023, de 8 à 17 heures**.

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments du Chaluet, il sera possible de passer par le chemin dit de «Latchat».

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments de Graiteray et de la Binz, il faudra passer par Gännsbrunnen.

Des panneaux de déviation seront mis en place. En cas de problème, le Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension.

Court, le 20 septembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 20 septembre 2023

Secrétariat communal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Présidente: Carole Ristori

Membres: René Schrameck

Florent Greder

Pierre Ganguin

Ismaël Düscher

Louis Gafner

Sébastien Ristori

Lucas Meier

Fabienne Meier

Soutien informatique: Nadège Wegmueller

Suppléant(e)s: Dany Jacquemai

Emmanuel Jordi

Monika Jarrousse

Evan Känzig

Crémines, le 20 septembre 2023

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{me} et M. Eveline et Michel Bögli, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 970 au lieu-dit «Champs Colnats 21».

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau à l'est du bâtiment.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 13 RAC (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 11 septembre 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Paul Rais, Grand-Rue 27, 2745 Grandval.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1338, au lieu-dit: «Grand-Rue 27», commune de Grandval.



Court

Places d'apprentissage

Mises au concours

Tu cherches une place d'apprentissage dans une commune à taille humaine, tournée vers l'avenir? Tu as envie de travailler au sein d'une équipe dynamique et ouverte?

La Municipalité de Court met au concours deux places d'apprentissage:

- agent-e d'exploitation CFC (option conciergerie)
- employé-e de commerce CFC

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10, ou de Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Ton dossier de candidature – comportant une lettre de motivation, ton CV, tes deux derniers bulletins scolaires et une photo-passeport – est à adresser par email à contact@court.ch ou par courrier à l'administration municipale, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Délai de postulation: vendredi 29 septembre 2023

Court, le 6 septembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Membres du bureau électoral

À l'occasion des élections fédérales du 22 octobre 2023, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Nathalie Schranz

Suppléant: M. Frédéric Hêche

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par la ou le président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.



Crémines

Avis de construction

Requérante: Association La Maison-Matrice, Rue de l'Industrie 65, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 471, au lieu-dit «Rue de l'Industrie 65», commune de Crémines

Projet: Isolation de la toiture occasionnant une surélévation de celle-ci. Agrandissement des deux fenêtres (combles) en façade Est.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 octobre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat

Projet : rénovation intérieure, isolation des planchers et remplacement de la chaudière existante par une chaudière à bûches.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HAC.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 18.12.2019.

Dérogation : art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 septembre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée extraordinaire

Assemblée extraordinaire de la commune bourgeoise de Grandval, le

Lundi 23 octobre 2023 à 18h30 à la salle communale de Grandval.

ORDRE DU JOUR

1. Renoncer au droit de préemption sur la ferme-rural Champs Derniers 75
2. Accorder un droit de superficie avec droit de préemption et vente du bâtiment existant Champs Derniers 72

Grandval, le 18 septembre 2023

Conseil de Bourgeoisie



Loveresse

Avis de construction

Requérant : SETE (Syndicat d'Épuration des Eaux de Tavannes et Environs), Beau-Site 75, 2732 Loveresse.

Auteurs du projet : Holinger SA, Rte de la Pierre 22, 1034 Ecublens et Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 717, au lieu-dit : « Beau-Site 75 », commune de Loveresse.

Projet : construction de nouveaux locaux non chauffés pour CCF et dépôt de produits de traitement des boues, installation d'une citerne FeCL3 à l'Ouest du digesteur 1, aménagement d'une digue de protection contre les crues Q100 à l'entrée de la STEP et pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment sis à l'Est du digesteur 2.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZPB 4 « STEP ».

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 septembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 août 2023

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 août 2023 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 20 octobre 2023. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 12 août 2023

Conseil communal

Elections communales du 26 novembre 2023

Les citoyennes et citoyens de Loveresse ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 81 du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse pour procéder, par le système des urnes, au renouvellement partiel le 26 novembre 2023, pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2024. Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 26 novembre 2023 de 10h à 11h à l'école. En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu trois semaines plus tard.

Sont à élire d'après le système majoritaire :

- a) Trois membres du conseil communal

En vertu de l'article 82, alinéa 1, du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse, les listes de candidats aux élections seront déposées auprès du secrétariat communal jusqu'au 44^e jour précédent le scrutin, soit le vendredi 13 octobre 2023 à 11 heures. Elles seront signées par au moins dix citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

Les listes n'auront toute validité que si les candidats donnent leur assentiment en apposant leur signature à côté de leur nom.

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.

Elections tacites :

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Loveresse, le 14 septembre 2023

Conseil communal



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Elections municipales

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder à l'élection, par les urnes, des autorités communales pour la période 2024-2027. Est à élire d'après le système majoritaire :

- Le maire.

Sont à élire d'après le système proportionnel :

- 4 conseillers municipaux.

Le vote aura lieu à la salle communale aux dates et heures suivantes :

Dimanche 19 novembre 2023 de 10h à 11h.

Les 2 jours précédents (vendredi et samedi), les enveloppes réponses pourront être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration communale désignée par cette dernière. La commune

assurera la levée dans les délais, l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres étant fixée à 20h.

Dépôt des listes

Les listes de candidats et candidates doivent être déposées au secrétariat municipal, en principe durant les heures d'ouverture (mardi de 17h à 19h et jeudi de 8h30 à 10h30), jusqu'au vendredi 13 octobre 2023 à 17h.

- Elles seront signées par au moins 9 ayants-droit au vote et indiqueront clairement de quel parti, association ou groupement elles émanent ;
- chaque liste ne contiendra pas plus de noms de personnes éligibles qu'il n'y a de postes à pourvoir ;
- les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates ;
- les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Elections tacites

Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Ballottage

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu le 10 décembre 2023, aux mêmes heures dans le même local.

Perrefitte, le 20 septembre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

A l'occasion du Tir de clôture organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation le dimanche 1^{er} octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h à 19h.

Souboz, le 20 septembre 2023

Conseil communal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président : Carnal Jean-Michel

Membres : Chappuis Jonathan, Juillerat Claude, Mollard Stéphanie, Liechti Etienne

Bureau de dépouillement : Carnal Jean-Michel, Chappuis Jonathan, Juillerat Claude, Mollard Stéphanie, Liechti Etienne, Loosli Adrian, Griggio-Weibel Nathalie et Schär Joëlle

Suppléants : Amstutz Carlen, Allemand Heny, Bögli Christelle, Tanguy Patrick

Souboz, le 20 septembre 2023

Conseil communal

«ça me dit marche»

La commune de Petit-Val, en collaboration avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires souhaite promouvoir le sport. A cette occasion, elle organise la manifestation «ça me dit marche».

Nous vous donnons rendez-vous **samedi 23 septembre 2023 à 9h45 vers l'Eglise à Moron.**

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Venez nombreuses et nombreux!

Souboz, le 20 septembre 2023

Conseil communal

Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Syla Januz, Rue Oscar Bider 12, 1220 Les Avanchets

Auteur du projet : Loriol Concept Sàrl, Eglise 4b, 2603 Péry

Emplacement : Parcelle N° 1208, La Chaudrette 13-15

Projet : Réalisation de 6 places de parc en pavés filtrants, démolition du mur existant et construction d'un nouveau mur

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 19 octobre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

20 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Spring Daniel, Chemin de la Coperie 8, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1349, Chemin de la Coperie 8

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 19 octobre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 20 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Election municipale complémentaire - Président des Assemblées municipales

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a pris connaissance, lors de sa séance du 11 septembre 2023, de l'unique liste déposée dans le cadre de l'élection complémentaire pour la Présidence des Assemblées municipales.

En vertu de l'article 53 du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, le Conseil municipal a proclamé le Président de l'Assemblée, M. Flavio Torti, élu tacitement pour la fin de cette législature, jusqu'au 31 décembre 2026.

Il lui souhaite d'ores et déjà pleine et entière satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Reconvilier, le 12 septembre 2023

Le Conseil municipal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Jean-Michel Hirschi

Membres: M^{me} Megane Dänzer

M^{me} Debora De Donno

M. Marco Crivelli

M. Yves Cuendet

M. Anthony Danz

M. Raphaël Edouardo Clémence

Suppléants: M^{me} Eloïse Cuttat

M^{me} Cathy De Jesus Capao

Antunes

M^{me} Ghizlane De Matteis

M^{me} Christine Demage

Bureau de dépouillement, gestion administrative:

M^{me} Catherine Hekszi

M^{me} Nancy Jost

M^{me} Ginette Masoch

M^{me} Roxane Gillibert

M^{me} Jenifer Jefkaj

M. Marc-André Lécho

M. Raphaël Cuche

Reconvilier, le 20 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Saicourt

Avis de construction

Requérants : Madame Marylaure et M. Stéphane Evalet, Les Ruaux 2, 2732 Saicourt.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N° 88 et 1026, au lieu-dit: «Les Ruaux 2», Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : construction d'un garage double non chauffé en béton armé semi enterré avec aménagement d'une terrasse en toiture et aménagement d'un enrochement en limite Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : VA «Village Ancien».

Zone de protection : espace réservé aux cours d'eau (art. 528 RCC).

Dérogations : art. 48 LAE et 213 al. 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 septembre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Elections municipales

Vu les articles 27 et ss du règlement concernant les élections par les urnes, le Conseil municipal a fixé les élections portant sur le renouvellement

des autorités municipales pour une nouvelle période de quatre ans (2024-2027) au

dimanche 19 novembre 2023 de 10h30 – 11h30 au bureau municipal au Fuet

Les ayants droits au vote en matière communale sont invités à procéder aux élections suivantes selon le système majoritaire :

- le maire et président des assemblées ou la mairesse et présidente des assemblées
- 4 membres du conseil municipal

Les listes des candidats, établies selon l'article 28 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat municipal au Fuet jusqu'au **vendredi 13 octobre 2023 à 11h**. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Le Fuet, le 20 septembre 2023

Conseil municipal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Mosimann Pierre, Le Fuet

Secrétaires: Paroz Patricia, Saicourt

Soldati Carine, Le Fuet

Mercato Séverine, Reconvilier

Membres: Binggeli Alain, Saicourt

Boillat Maxime, Le Fuet

Eichenberger Vincent, Le Fuet

Jolidon Aude, Le Fuet

Moser Aurélie, Le Fuet

Mosimann Pierre, Le Fuet

Reichmuth Katharina, Le Fuet

Suppléants: Habegger Steven, Le Fuet

Hohermuth Toni, Bellelay

Le Fuet, le 20 septembre 2023

Secrétariat municipal

Sorvilier

Bureau de vote et bureau de dépouillement

Elections du 22 octobre 2023

Le bureau de vote et le bureau de dépouillement pour les élections du 22 octobre 2023 sont nommés comme suit :

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Florence Affolter, Maire

Membres: M^{me} Erinne Voutat

M. Jean Carlo Bessire

M^{me} Thylia Mutti

Bureau de dépouillement

Présidente: M^{me} Florence Affolter, Maire

Secrétaire: M. Yves-Pierre Maeder

Membres: M. Tim Affolter

M. Michael Benz

M^{me} Mélanie Buchser

M. Grégory Chopard

M^{me} Cindy Gerber

M^{me} Jacintha Françoise Gyger

M^{me} Francine Pellaud

M. Rayan Schneider

Suppléants: M. Sébastien Koller

M. Terry Marti

Sorvilier, le 20 septembre 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Mise au concours – Apprenti(e) employé(e) de commerce

La Commune de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) employé(e) de commerce.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 29 septembre 2023 à la commune de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 5 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée a été constitué comme suit;

Président: Dos Reis Antonio

Secrétaire: Ruch Léanne

Membres:

- Bratschi Thibault
- Cléménçon Léa
- Saladin Nadine
- Devoille Emma
- Dubois-dit-du Terraux Marilyn
- Dürst Florence
- Eggenschwiler Amine
- Eichenberger Ken
- Favier Florian
- Feisst Stefania
- Feusier David
- Flückiger Laurie
- Flüeli Tobias

Suppléants:

- Flückiger Alexandra
- Frésard Boris

- Froidevaux Benjamin

- Fust Céline

En cas de second tour de scrutin, ce même bureau de vote et de dépouillement sera formé.

Tavannes, le 15 septembre 2023

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Berner Kantonbank AG, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Bern

Adresse du projet: BF 1062, Grand-Rue, 2735 Malleray

Description du projet: installation d'un nouveau Cashbox (ATM autonome) et pose de pavés devant l'entrée

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dérogations: 80 LR

Dépôt public: du 20 septembre au 20 octobre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 15 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Election complémentaire du 22 octobre 2023

Pour cette élection, selon le système majoritaire, les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti:

Liste N° 1: HSV

Bouchat Julie 1986

Assistante sociale

Liste N° 2: Liste Libre

Berberat Cédric 1974

Ingénieur HES en génie civil

Une élection aura donc lieu le dimanche 22 octobre 2023, de 10h à 12h, au bureau communal à la Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard.

Bévillard, le 13 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Taxe de base sur les déchets – exonération

Afin de rappeler qui peut prétendre à une exonération de la taxe de base, la commune renvoie au Règlement sur les déchets, et plus spécifiquement à l'article 30 alinéas 2 et 3:

«La taxe de base est prélevée une fois par an et calculée, par personne physique adulte dès le 1^{er} janvier de la 21^e année. [...] Sont exonérés de l'émolument de base les personnes physiques bénéficiant d'un statut d'étudiant et si le revenu ne dépasse pas CHF 6'000.- brut par année. Ces conditions sont valables sur présentation de la carte d'étudiant et du certificat de salaire. Cette exonération se termine le 31 décembre de la 25^e année.»

Le règlement complet peut être consulté sur le site internet de la commune. L'administration se tient à disposition pour tout renseignement.

Bévillard, le 18 septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				